

les Nations Unies devraient continuer à mettre tout en oeuvre pour faire cesser les hostilités. Au cours du débat qui suivit, le représentant de la Norvège a demandé au Comité de trêve « s'il avait songé aux principes qui pourraient servir de base aux négociations consécutives à la cessation prévue des hostilités ». Au nom du Comité M. Pearson assura la Commission des questions politiques que cette question avait été mûrement examinée. Puis, le 5 janvier, il annonça que le Comité de trêve espérait pouvoir présenter dans un avenir rapproché une déclaration de principes sur ce point.

Le 5 janvier également, M. Eban (Israël), reprenant l'idée d'une « déclaration de principes », exprima l'avis que cette formule aurait sa place dans une nouvelle résolution demandant la cessation immédiate des hostilités et posant en même temps les principes qui régiraient les négociations ultérieures en vue d'un règlement pacifique de tous les problèmes intéressant la paix en Extrême-Orient. Cette manière de procéder exigeait une suite logique: d'abord, la cessation des hostilités; ensuite, le retrait graduel des troupes et, finalement, les négociations sur tous problèmes en suspens.

### **Déclaration des Premiers ministres du Commonwealth**

Pendant que le Comité de trêve élaborait sa déclaration de principes, à New-York, la Conférence des Premiers ministres du Commonwealth s'ouvrait à Londres, le 4 janvier. A la suite de leurs entretiens, les Premiers ministres publièrent, le 12 janvier, le communiqué suivant, où ils formulent un point de vue unanime sur la question coréenne envisagée dans le contexte de la crise internationale qui en est résulté:

... Nous devons faire notre possible pour comprendre ceux qui semblent différer d'avis avec nous. Le grand antidote à la guerre est l'espoir; le plus grand facteur de guerre est le désespoir. Quand nous disons que la guerre n'est pas inévitable, nous ne voulons pas simplement dire que nous allons nous préparer et que nous deviendrons forts, et que notre force découragera peut-être l'agression. Nous voulons dire aussi que, dans un monde épuisé et défiguré par la guerre, il doit se trouver sur toute la planète une majorité écrasante de gens qui aspirent à la paix. Nous ne devons pas désespérer de les attendre. Nous avons, au cours de nos conversations, reconnu nettement entre nous, comme nous le déclarons maintenant à la face de l'univers, qu'à titre de Premiers ministres des pays du Commonwealth nous accueillerions avec faveur tout arrangement viable qui permettrait un sincère échange de vues avec Staline ou Mao-Tsé-toung. Nous devons, au nom du gros de l'humanité, tenter un suprême effort pour nous ouvrir sans réticence les uns aux autres de ce que nous avons dans le coeur et l'esprit.

Nous ne cherchons pas à nous ingérer dans les affaires de l'Union soviétique ou dans celles de la Chine ou de quelque autre pays que ce soit; nous sommes simplement résolus de garder la maîtrise de nos propres affaires sans avoir à craindre l'agression.

Ce sont là les considérations qui, depuis quelques jours, nous ont poussés à chercher un moyen de faire cesser les hostilités en Corée, de façon que les grandes puissances intéressées puissent, à une conférence, ajuster leurs divergences de vues sur une base qui renforcera les Nations Unies et réalisera les buts de la Charte.

La déclaration de principes fut finalement soumise à la Commission des questions politiques le 12 janvier, sous le titre: « Rapport complémentaire du Comité de trêve en Corée ». En présentant ce rapport au nom du Comité, M. Pearson déclara:

Il va sans dire qu'il n'a pas été facile de se mettre d'accord sur un texte de cette nature. Tout ce que nous proposons devait, naturellement, être conforme aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux résolutions antérieurement approuvées par notre Assemblée générale à l'égard de la Corée. De plus, notre déclaration devait être assez réaliste pour être acceptée par les intéressés sans entorse à aucun principe ni infidélité à aucune des obligations qui avaient été acceptées auparavant. Notre déclaration devait aussi reconnaître le rapport qui existe entre une cessation d'hostilités et un règlement politique, non moins que l'importance de passer d'une